

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Date de Convocation : 26 mai 2023

Présents : 10

**Présents** : Gilles GUILBOT, Quentin GROUSSET, Jean-Pierre BON, Adam MASSOUF, Brigitte PALAGONIA, Léa BERNARDEAU, Alexandre VEILLON, Jocelyne YAHIA, Aristide ARDOUIN, Vanessa BARON.

**Excusés** : Ismaël BOUCHER, Annabelle JARRIAU, Cyril ROBERT, Carole BERTIN.

**Secrétaire de séance** : Madame Léa BERNARDEAU est élue secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière réunion** : Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2023 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Présentation projet PNR
- Projet Résidentiel de loisirs St Christophe/Cherveux
- Subventions aux associations
- Adhésion service d'accompagnement à la gestion des archives
- Zone d'accélération des énergies renouvelables
- Agent technique
- Questions diverses

### **Présentation Projet du Parc Naturel Régional de Gâtine Poitevine (PNR) :**

Jean-Pierre RIMBEAU, vice-président du Pays de Gâtine, accompagné de Camille BEVILLON, chargée de projet, sont venus à la rencontre des élus de Béceleuf pour présenter le projet de parc naturel régional de Gâtine poitevine. Cette présentation axée sur la mise en valeur de la Gâtine à travers un projet de territoire global associerait potentiellement 84 communes. Cette démarche engagée depuis déjà quelques années rentre dans un processus afin de démontrer l'intérêt de notre territoire sur le plan national. Le Pays de Gâtine et ses partenaires ont compris, il y a plusieurs années, l'intérêt pour ce territoire d'être labellisé Parc naturel régional. Cette volonté a été entendue par la Région Nouvelle-Aquitaine qui a officialisé le lancement de cette réflexion en signant avec le Pays une convention de partenariat pour la constitution du dossier d'opportunité, première étape vers la labellisation. **La Gâtine est un territoire rural, une terre d'élevage, avec une identité géographique et culturelle forte.** Elle représente un espace cohérent remarquable de par ses milieux naturels diversifiés, encore préservés mais fragiles. Depuis 40 ans, l'histoire du Pays de Gâtine et de ses partenaires s'écrit entre **préservation des traditions, innovations locales et valorisation du patrimoine.** Fort de ce constat partagé, les élus du territoire ont une ambition : **favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire tout en préservant son cadre de vie.** Derrière le projet de Parc naturel régional il y a la volonté de donner une **reconnaissance nationale** à ce territoire, de permettre à chacun d'y rester et de bien y vivre, de combattre les fragilités du territoire en affirmant et en développant ses atouts. C'est donc ce projet qui est en cours de réflexion car le territoire de Gâtine poitevine réunit toutes les conditions requises pour la création d'un Parc naturel régional. Le Conseil Municipal devra se prononcer d'ici 2025 pour savoir s'il souhaite s'inscrire dans cette démarche de projet de territoire.

## **Projet Résidentiel de loisirs St Christophe/Cherveux :**

Monsieur le Maire a présenté le projet Résidentiel de Loisirs de St Christophe/Cherveux qui est en cours de réflexion. Créé il y a 50 ans grâce à la volonté et l'entente des communes de Cherveux et de Saint-Christophe-sur-Roc, le plan d'eau va connaître une transformation importante pour les décennies à venir. En effet, un projet d'envergure a été présenté à l'ensemble des maires de la Communauté de Communes lors d'une conférence organisée le 25 avril.

La réhabilitation va concerner la réfection totale du site. Un investisseur s'est positionné avec un grand projet, prévoyant l'implantation d'un Parc résidentiel de loisirs (PRL), estimé à 5 millions d'euros avec la construction de 130 lodges et des parties communes, comme la restauration, une salle de séminaires et une piscine, ouvertes aux PRL et aux locaux.

Après échanges, l'assistance a décidé d'avoir plus d'éléments concernant ce projet d'envergure avant de se positionner et de connaître les incidences d'un tel projet sur les communes environnantes.

## **Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association des Parents d'élèves (APE Béceleuf Faye sur Ardin) nous a sollicité pour obtenir une subvention pour l'organisation de la fête des écoles au sein de l'école du petit train de Béceleuf le 24 juin prochain à 15 h 00.

Cette demande est dans l'optique de mettre en valeur notre commune et soutenir les projets pédagogiques portés par les enseignantes pour les enfants.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 250 € à l'APE Béceleuf Faye.

## **Adhésion service d'accompagnement à la gestion des archives du CDG79 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R1421-1 et suivants ;

Vu le Livre II – Titre premier du Code du Patrimoine ;

Vu le Code général de la Fonction publique et notamment en son article L.452-40 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment en son article 25 modifié par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 – article 80 ;

## **Le Maire informe l'assemblée :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu de l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du Code du patrimoine et de l'article L214 du Code du Patrimoine qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est destiné à accompagner les collectivités territoriales du département dans la gestion des archives papier et électroniques en leur proposant des prestations adaptées et répondre ainsi à leurs obligations légales.

Le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose ainsi de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après conclusion d'une convention-cadre d'adhésion au service.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose notamment, sur la base d'un diagnostic préalable, les missions suivantes :

- Traitement des archives anciennes, modernes et contemporaines (tri, classement, cotation des archives, conditionnement, nettoyage éventuel des documents, rédaction d'inventaire, optimisation du local d'archivage, ...)
- Eliminations réglementaires avec rédaction de bordereaux d'élimination ;
- Remise de documents utiles pour la gestion ultérieure des archives ;
- Formation/sensibilisation des agents ;
- Conseil et accompagnement (aménagement de locaux, conservation, communication,)
- Récolement réglementaire ;
- Mission de suivi ;
- Conseil et accompagnement en matière d'archivage électronique...

La participation forfaitaire des collectivités et établissements adhérents au service d'accompagnement à la gestion des archives est déterminée en fonction de la durée d'intervention de l'archiviste, sur la base des tarifs fixés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives papier et électroniques soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- De recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'adhésion correspondante ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

*Le Maire,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

#### **Zone d'accélération des énergies renouvelables :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une loi du 10 mars 2023 est entrée en vigueur sur l'accélération du déploiement des Energies Renouvelables. Elle prévoit que les communes puissent définir des zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergie renouvelable tel que l'éolien, le photovoltaïque... Pour cela, les communes ont été placées au cœur du dispositif de planification des énergies renouvelables sur leur territoire en désignant des zones favorables à l'accueil de ces énergies en tenant compte des enjeux locaux en termes de ressources, de protection de l'environnement, des paysages et du patrimoine. Le Conseil Municipal va prochainement proposer des zones favorables au développement des énergies renouvelables en prenant en compte les différentes contraintes et avantages du territoire.

## **Discussion agent technique :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la publicité pour le recrutement d'un agent technique sur le site emploi-territorial sous le numéro V079230401000527001 qui a eu lieu courant avril, la commission personnelle a décidé de retenir la candidature d'un agent répondant aux critères demandés pour le poste à pouvoir. Ce recrutement va s'effectuer par voie de mutation. Un délai maximum de 3 mois est à prévoir pour que l'agent soit intronisé dans notre collectivité soit au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Béceleuf a postulé à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 en remplacement du compte de gestion et du compte administratif.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'agrandissement de l'atelier communal avancent bien, l'ossature de la structure ainsi que la toiture sont terminées. Les travaux d'aménagement vont se poursuivre tout au long du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour la protection de l'arbre du pigeonnier de Pouzay le mercredi 31 mai. Il est nécessaire d'installer un plancher de protection afin d'éviter le piétinement des racines du chêne pour le préserver le plus longtemps possible. Un devis a été demandé à l'entreprise RENOUX. La DREAL finance 50 % du projet.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré la direction de la maison de retraite concernant un projet de téléconsultation médicale au sein de l'établissement qui serait ouvert aux habitants de la commune. Une convention va être signée entre la Mairie et la maison de retraite pour définir les modalités d'utilisation et l'accès à la population.

Le camping club des Deux-Sèvres soumet à la commune de mettre à disposition mi-août des jeunes dans le cadre du chantier international. La commune propose d'organiser le nettoyage et l'entretien des lavoirs lors d'un chantier participatif.

Madame Brigitte PALAGONIA évoque le repas du 14 juillet. L'inter-associations va proposer moules frites pour le déjeuner.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
Léa BERNARDEAU

le Maire,  
Gilles GUILBOT